



Budget Annexe SPANC

DELIBERATION 2019-079 du 9 juillet 2019

*du Conseil Communautaire
concernant l'approbation du Compte de Gestion
dressé par Madame ADAMSKI Michèle, Receveur

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 juillet à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Nombre de membres en exercice : 86

Date de la convocation des Membres : 1^{er} juillet 2019.

Présents : Mmes P. TARD, C. DUMORTIER, M. BONIFACE, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, V. HERMANT, D. TABARY, E. DROMART, M. LEFEBVRE, G. MIKOLAJCZAK, MM J.F. LALY, B. DE REU, B. DOBOEUF, Ph. DERUY, B. ROUSERE, J.J. COTTEL, Y. BONNERRE, B. VAILLANT, J. MAURER, G. BOURY, R. LELEU, J.C. CODEVELLE, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, P. COLLE, C. AUDEGOND, G. ALEXANDRE, G. DUE, F. SELIER, M. REBOUT, J.C. DERUE, M. GUIDEZ, Ph. LEFORT, M. FOULON, D. TABARY, D. LEDRU, J.P. LORENT, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, J.L. TABARY, J.L. CAPON, B. HIEZ, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J.P. BOUSSEMARD, J. BONNAY, D. BEDU, M. BLONDEL, A. PREVOST, Ch. HEMAR, D. BOUQUILLON, L. GUISE, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J COTTEL,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE,
M. J.L. CANDAT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil communautaire

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

* déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié et rendu exécutoire

Le 9 juillet 2019.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL



Le Président,

Jean Jacques COTTEL

